

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac.
Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac siège en séance extraordinaire ce 21 septembre 2020 à 13 heures.

Sont présents à cette séance extraordinaire :
Robert Tessier Micheline Demers Gaétan Beauchesne.

Absents :
Marlène Doucet Lucie Geoffrion Serge Trudel

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire.
Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Il est constaté que la convocation a été faite par le maire Guy Dessureault et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

- Travaux de réparations d'asphalte.
- Mandater un arpenteur pour le 1515, du chemin Val-Mékinac.
- Demande des citoyens – modification de marquage route Ducharme kilomètre 19 et 20.

Résolution 2020-09-132 Travaux de réparations d'asphalte

ATTENDU que pour des travaux d'asphaltage à différents endroits dans la municipalité des bordereaux de pris de vente ont été demandés;

ATTENDU que ces travaux consistent à enlever l'asphalte existante, excaver à 300 mm, fournir pierre 0-3/4, niveler et compacter fournir et poser 2 ½ pouces d'asphalte;

ATTENDU que pour ces travaux Lebel Asphalte le prix est de 24 700 \$ et que Eurovia Québec-Construction-Mauricie le prix est de 42 472.50 \$.

Il est proposé par Robert Tessier
appuyé par Micheline Demers
et résolu ce qui suit :

- Accorder à Lebel Asphalte l'exécution de ces travaux.

-Adoptée-

Résolution 2020-09-133 Mandater un arpenteur pour le 1515 du chemin du Val-Mékinac

Il est proposé par Robert Tessier
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu ce qui suit :

- Mandater Brodeur L'Heureux, Durocher arpenteurs géomètres à effectuer l'arpentage face au 1515, chemin du Val-Mékinac afin de délimiter l'emprise du chemin.

-Adoptée-

Résolution 2020-09-134 Demande des citoyens – modification de marquage route Ducharme kilomètre 19 et 20

ATTENDU la demande des citoyens propriétaires des terrains situés au 445 jusqu'au 463 route Ducharme;

ATTENDU que cette demande consiste à modifier 200 mètres de marquage de route pointillée de la route Ducharme face à leur chemin d'accès;

ATTENDU que cette demande est de remplacer cette partie du marquage par une ligne double afin de sécuriser leur chemin d'accès;

ATTENDU que l'ajout de panneau d'interdiction de dépassement serait nécessaire.

Il est proposé par Robert Tessier

appuyé par Gaétan Beauchesne

et résolu ce qui suit :

- La municipalité appui la demande des citoyens;
- Demande au Ministère des Transports de considérer cette demande afin de sécuriser cette partie de la route Ducharme dans les plus brefs délais.

-Adoptée

La levée de l'assemblée est proposée par Robert Tessier, appuyé par Micheline Demers. Il est 13 h 11.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière